

TRAIL DE NUIT POUGUOIS - REGLEMENT

samedi 8 septembre 2018

ORGANISATEUR :

RAID NATURE 58, association loi de 1901 – mairie de POUQUES-LES-EAUX
Agrément : W583001401
Affiliation : UFOLEP

Assurance RC : SMACL – contrat 124671/M

Responsable de l'organisation :

Daniel KERCOFF – 401 rue de la Liberté – 58600 GARCHIZY
Tel 06 27 35 13 14 – daniel.kercoff@gmail.com

SECOURS :

Médecin
Secouristes

LA COURSE :

COURSE EN NATURE DE NUIT DE 13 KM.

1 - Nature du terrain : Chemins herbeux ou en terre, plat ou vallonné.

2 - Date et lieu : Samedi 8 septembre 2018 - POUQUES-LES-EAUX, Gymnase des Chanternes (vers la piscine).

3 - Inscription : À l'avance 12€ au moyen du bulletin d'inscription pris sur le site du RAID NATURE 58 - www.raidnature58.com - page documents - ou sur place 15€ jusqu'à ½ heure du départ.

4 - Retrait des dossards : À partir de 19h au Gymnase des Chanternes à POUQUES-LES-EAUX (58) - à côté de la piscine. Départ de la course du gymnase à 21h.

5 - Participation : Toutes catégories d'âge à partir de cadets.

6 - le certificat médical : Licences en cours de validité admises : FFA, FSGT, FFTRI, UFOLEP, FFCO, FFPM. Les non licenciés devront être titulaires d'un certificat médical d'aptitude à la compétition de moins d'un an au jour de la course.

7 - Assurance : L'organisateur est assuré en responsabilité civile. Les participants bénéficient de l'assurance individuelle accident de leur licence ou de leur assurance personnelle.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou dommage corporel à des concurrents non assurés ainsi que les vols, pertes ou dommages pouvant subvenir pendant la manifestation.

8 - Sécurité des concurrents : Les concurrents devront porter un gilet jaune et avoir un moyen d'éclairage ou une lampe frontale.

9 - Ravitaillement : Un ravitaillement liquide et solide sera installé à mi course. A l'arrivée de la course, une soupe chaude sera servie.

10 - Récompenses : Remises à partir de 22h30. Les catégories récompensées : les 3 premiers au scratch H et D et les premiers des catégories cadets, juniors, espoirs, seniors, masters, H et D.

11- Environnement : Tout abandon de matériel, déchet ou objet hors des endroits prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

12- Contrôle anti-dopage : Il peut y avoir sur l'épreuve un contrôle anti-dopage. Les concurrents suivant un traitement médical pouvant induire un contrôle positif devront avoir avec eux l'ordonnance de leur médecin.

13- Droit à l'image : En s'inscrivant à la course les concurrents renoncent à leur droit à l'image et acceptent ainsi que l'organisateur utilise les images de la course, individuelles ou de groupe.

14 – Résultats : Les résultats seront affichés à l'issue de l'épreuve et les contestations seront reçues dans le délai de 30 minutes après quoi les résultats seront proclamés.

15- Force majeure : En cas de force majeure l'organisateur pourra mettre fin à la manifestation. Les participants seront prévenus par tous moyens disponibles. Ils devront alors se conformer aux directives de l'organisation. Le non respect des consignes entraînera la non responsabilité de l'organisateur et le participant ne pourra obtenir aucun remboursement à ce titre.

16- Annulation : L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation, soit par requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Dans ce cas aucun remboursement ne sera effectué.

Un concurrent inscrit ne se présentant pas au départ ne sera pas remboursé.

17- Réclamations - litiges : Toute réclamation ou litige sera tranché par le juge arbitre en sachant que tout concurrent devra se conformer au présent règlement dans son intégralité et dont il déclare avoir pris connaissance.